

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-3/05

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie  
Rapporteur : MARION Jean-Jacques

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : EUDE Gérard

---

OBJET : Programme 2011 de répartition du produit 2010 des amendes de Police.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Département se charge de répartir le produit de l'année 2010 des amendes de Police au profit des communes de moins de 10 000 habitants. D'un montant de 691 493 €, la répartition proposée, établie selon l'orientation choisie par le Département par délibération du 23 novembre 2007, permettra la réalisation par les communes concernées de 201 opérations d'amélioration de la sécurité routière.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°3/07 du 23 novembre 2007,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : d'adopter la répartition du produit 2010 des amendes de Police, d'un montant global s'élevant à 691 493 € telle qu'elle figure dans le tableau en annexe 1 à la présente délibération ;

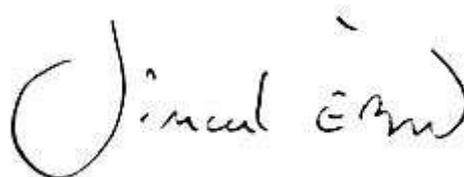
Article 2 : de demander au Préfet de Seine-et-Marne de faire procéder dès à présent au versement aux communes concernées des sommes mentionnées sur ce tableau ;

Article 3 : d'approuver les termes de la convention type relative à la réalisation, au financement et à l'entretien des travaux réalisés sur route départementale dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, dont le projet figure en annexe 2 à la présente délibération

Article 4 : d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec les communes indiquées dans le tableau en annexe 1 à la présente délibération et amenés à réaliser des travaux sur routes départementales.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ